

 <p>Commune de LUZECH</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</b></p>	<p><b>Délibération</b></p>
		<p><b>N° 2024_9_9</b></p>

Convocation du 7 décembre 2024

Le vingt-deux décembre 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Lydie LAFON, M. Pierre BALTENWECK

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme Lydie LAFON a donné procuration à Mme Christine CALVO  
M. Pierre BALTENWECK a donné procuration à M. Pascal PRADAYROL

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme Delphine AZNAR

**LA SÉANCE SE POURSUIVANT**

**Délibération n° 2024\_9\_9 : Désignation d'un représentant de la Commune au SDAIL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune de LUZECH adhère au Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDAIL). En effet, ce Syndicat dispose d'une ingénierie sous forme d'équipes pluridisciplinaires (architectes, ingénieurs, techniciens, juristes, spécialistes des marchés...) possédant une grande expérience tant dans la gestion d'opérations courantes que dans la réalisation de grands travaux. Ainsi, ces spécialistes aident la Commune dans la réalisation de tous ces projets d'investissement.

Le tableau du conseil municipal ayant été modifié lors du conseil municipal du 28 octobre 2024, il convient de nommer un nouveau suppléant.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De désigner un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale du SDAIL ;

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette question ;

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **de désigner** comme représentant suppléant : Mme Delphine AZNAR, 3ème Adjointe au Maire ;

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 16/12/2024  DATE DE MISE EN LIGNE : 17/12/2024	Pour expédition conforme,  Le Maire,  Monsieur Bernard PIASER
--	---